

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 octobre 2020

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, RAVAZY Aurélie, DENIS Franck, VAUDIER Florine, JOANNIN Christian, VIAL Céline, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, LACROIX Cyril, VALLAS Monique.

Absent(s) excusé(s) : M. COLLET Gaston, M. VIAL Philippe

Absents(s) non excusé(s) :

Procuration :

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme PREFOL Marie-Christine

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants : 17**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 7 septembre 2020.

⇒ POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Remboursement Groupama

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à l'orage du 10 août dernier, l'installation campanaire a pris la foudre.

L'entreprise Horloges Plaire SAS a établi un devis d'un montant de 2 741.21 € HT (soit 3289,45 € TTC) pour la remise en état de l'installation campanaire et la recherche et l'évaluation des dommages.

Suite au rapport d'expertise, Groupama effectue un remboursement de 2 228.52 €.

1-2 Analyse des légionnelles

Madame le Maire informe les membres du conseil que le laboratoire BOUVIER a réalisé une analyse des légionnelles dans les eaux dans certains bâtiments communaux.

Aucune trace de légionnelles n'a été détectée.

1-3 Location appartement T4

Madame le Maire informe les membres du conseil que le logement T4 situé au 1 impasse du Maréchal d'Albon est loué depuis le 10 octobre 2020 à Madame ALONSO Alexandra. Elle a emménagé le week-end dernier avec ses 2 enfants.

1-4 Travaux réserve incendie aux Gonnards

L'entreprise Hervé PAGE a réalisé l'aménagement d'une plateforme aux Gonnards sur un terrain appartenant à Monsieur Philippe LACOMBE, pour la défense incendie, montant des travaux : 1 400 € HT.

1-5 Ouverture du secrétariat

Depuis le 14 mai 2020, en raison des conditions sanitaires dues à la pandémie du covid-19, le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, Madame le Maire a prolongé ces horaires d'ouverture en octobre 2020.

1-6 Arasement mur Place de Wittnau

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise TAILLARDAT a effectué des travaux d'arasement du mur de la Place de Wittnau améliorant ainsi la visibilité et la sécurité des piétons et des véhicules à la sortie du parking, montant des travaux : 9 340.75 € HT.

2- Commissions communales – Modification suite à installation des nouveaux conseillers municipaux

Lors de la séance du conseil en date du 7 septembre 2020, Monsieur Cyril LACROIX et Madame Monique VALLAS ont été installés. Ils ont demandé la possibilité de choisir les commissions communales dans lesquelles ils travailleront.

Monsieur LACROIX souhaite intégrer les commissions suivantes :

- BATIMENTS/CIMETIERE
- VOIRIE/ESPACES PUBLICS
- CCAS (de droit car suivant sur la liste)

► POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

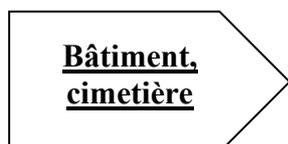
Madame Monique VALLAS souhaite intégrer les commissions suivantes :

- COMMUNICATION/VIE ASSOCIATIVE
- DEVELOPPEMENT DURABLE/TRANSITION
ENERGETIQUE/COMMERCE/ARTISANAT
- VIE SCOLAIRE

► POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle que la démission de Monsieur POINTU membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres a pour effet de placer Monsieur COLLET, membre suppléant, en position de titulaire de cette commission. La CAO sera désormais composée de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Les commissions communales sont composées comme suit :



- **Maire + 5 Adjoints**
- CHATRE Philippe
- DENIS Franck

**Communication,
vie associative**

- JOANNIN Christian
- VIAL Céline
- LACROIX Cyril

Maire + 5 Adjoint

- MARTEL LARUE Sonia
- VAUDIER Florine
- MICHEL Fabien
- HENNEQUIN Clémence
- VALLAS Monique

**Développement
durable, transition
énergétique,
commerce, artisanat**

Maire + 5 Adjoint

- MARTEL LARUE Sonia
- RAVAZY Aurelie
- VAUDIER Florine
- MICHEL Fabien
- VALLAS Monique

Finances

Maire + 5 Adjoint

- HENNEQUIN Clémence
- DENIS Franck
- MICHEL Fabien
- JOANNIN Christian
- COLLET Gaston

Vie scolaire

Maire + 5 Adjoint

- MARTEL LARUE Sonia
- CHATRE Philippe
- RAVAZY Aurélie
- VIAL Céline
- VALLAS Monique

Voirie,
espaces publics

- **Maire + 5 Adjoint**
- MARTEL LARUE Sonia
- RAVAZY Aurélie
- JOANNIN Christian
- VIAL Philippe
- LACROIX Cyril

3- Commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire rappelle la modification des modalités d'inscription sur les listes électorales depuis le 1^{er} janvier 2019.

La nouvelle gestion en lien avec l'INSEE et la création du répertoire électoral unique s'accompagnent de la création d'une commission de contrôle des listes électorales.

Pour nommer les membres de cette commission le Préfet demande aux maires de chaque commune de bien vouloir lui transmettre la liste des conseillers municipaux volontaires pour assurer cette mission.

Madame le Maire précise la composition : pour les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- **4 conseillers** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire et des adjoints titulaires d'une délégation,
- **1 conseiller** appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

Se proposent : Franck DENIS, Sonia MARTEL LARUE, Aurélie RAVAZY, Philippe VIAL et Cyril LACROIX

4- Règlement intérieur du conseil municipal – Adoption

présenté par Éric MALOSSE, Adjoint

M. MALOSSE informe les membres du conseil municipal que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ces dispositions s'appliquent depuis le renouvellement général des conseils municipaux suivant la publication de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

M. MALOSSE présente le règlement intérieur et propose son adoption.

⇒ POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5- Personnel communal

5-1 Recrutement d'un agent en CDD au service technique

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat de Monsieur Jean-Charles BARNAUD, agent contractuel au service technique, s'est achevé le 31 août 2020. Son contrat n'a pas été renouvelé.

Elle informe le conseil du recrutement à compter du 2 novembre 2020 de Monsieur Paul PHARABET en CDD au service technique à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée d'un an. Il assurera le remplacement de Monsieur Didier GITENAIT actuellement en disponibilité pour convenance personnelle.

La commune a reçu 22 CV. Trois candidats ont été reçus en entretien de recrutement le 9 octobre dernier.

5-2 Bilan social

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que chaque année la commune doit établir le bilan social

Cette synthèse du rapport sur l'état de la collectivité reprend les principaux indicateurs du bilan social au 31 décembre 2019. Elle est réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de gestion par extractions des données 2019 transmises par la collectivité au Centre de gestion de la Loire.

6- Convention de mise à disposition de matériels de déneigement – Renouvellement convention

présenté par Jacquit ROCHE, Adjoint

M. ROCHE rappelle qu'en 2019 une convention de mise à disposition de matériels de déneigement (tracteur agricole équipé d'une lame de déneigement) a été instaurée entre la commune et la SARL COLLET ET FILS pour assurer le déneigement sur le haut de la commune, difficile d'accès avec le matériel des services techniques.

Madame le Maire donne lecture de la convention. Elle propose de la renouveler.

Elle indique que la location du matériel est établie suivant un coût horaire de 40 € HT. Il est convenu l'ajout d'un forfait de 300 € pour le montage des équipements de déneigement.

M LACROIX s'interroge sur la prise en charge des réparations en cas de casse.

M. ROCHE et M. VACHERON vont reprendre contact avec l'entreprise COLLET pour convenir des modalités de prise en charge des réparations en cas de casse.

⇒ POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7- Convention SAGE – Renouvellement adhésion

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL de renouveler l'assistance à la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.

A cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL qui se composent de

différents modules : télégestion, bâtiments neufs et réhabilitation, projets énergie renouvelable et réseaux de chaleur.

Après une première période de 6 ans, la convention sera reconduite tacitement par période annuelle.

Le montant de la contribution annuelle est fixé, pour la 1^{ère} année, à 1 396 € (révisable chaque année).

Madame le Maire présente le projet de convention et propose de renouveler l'adhésion à ce service.

⇒ POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8- Questions diverses

► Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental reçu en copie le 5 octobre 2020. Un administré de la commune leur a envoyé un mail relatif aux conditions de circulation des cyclistes sur la RD8.

M. le Vice-Président délégué indique qu'une étude de faisabilité pour l'aménagement de bandes cyclables ou multifonctionnelles entre Villemontais et Saint André d'Apchon va être lancée. Ce travail devra permettre de vérifier l'opportunité d'un tel équipement et d'envisager des solutions adaptées pour les usagers.

► Jacquit ROCHE :

Indique que les travaux de voirie 2020 sont terminés.

La commission voirie s'est réunie lundi 5 octobre. Les priorités pour 2021 ont été définies.

Mme VALLAS demande si le dos d'âne situé route de Perdrizière est aux normes car il est dangereux pour les voitures.

La signalisation peut être améliorée à cet endroit pour prévenir de la présence de ce dos d'âne qui a été installé pour limiter la vitesse mais aussi pour réguler l'écoulement des eaux pluviales.

► Christian VACHERON :

Informe que la réunion de la commission bâtiments s'est tenue le 10 octobre 2020.

Il a été décidé d'enherber tout le côté gauche du cimetière qui sera fermé 1 ou 2 jours pour effectuer les travaux.

La commission a également validé la réfection de la toiture de la salle d'animation rurale.

► Philippe CHATRE :

Le syndicat de la Roannaise de l'Eau propose une aide aux communes pour améliorer la gestion des eaux pluviales, un soutien pour l'assainissement collectif, un diagnostic des canalisations pour les opérations de voirie (les consulter en amont des travaux).

Les communes vont être sollicitées.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 55.